

Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **SPIROMAT***

de la société *EUROFYTO NV*

numéro de dossier *n°2024-0686*

Considérant que l'approbation de la substance active spirotétramate contenue dans le produit expire le 30 avril 2024, conformément au règlement (UE) n° 540/2011 susvisé,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence MOVENTO (AMM n°2110086),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Considérant l'intérêt de disposer de substances actives à modes d'action différents pour limiter l'apparition des phénomènes de résistance,

Considérant les périodes de développement et de nuisibilité des ravageurs des cultures pour lesquelles sont autorisés les produits à base de spirotétramate,

Considérant en conséquence que la situation particulière liée à la protection de ces cultures justifie l'octroi d'un délai d'utilisation des produits jusqu'au 31 octobre 2025,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est retiré en France, à compter du 30 avril 2024, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	SPIROMAT	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	EUROFYTO NV Albert Dehemlaan 6A 08900 IEPER Belgique	
Formulation Contenant	Suspension concentrée (SC)	
	100 g/L - spirotétramate	
Produit de référence	Nom commercial	MOVENTO
	N° AMM	2110086
Numéro d'intrant	908-2019.01	
Numéro de permis	2210074	
Fonction	Insecticide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	30/04/2024
Date limite pour la vente et la distribution	31/10/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/10/2025

A Maisons-Alfort, le 30/04/2024

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BITAUD

33BC435FF8C6444...